



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 75515

### Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de la commission nationale de déontologie et de la sécurité. En effet, M. Pierre Truche, son président, informe les parlementaires qu'au 5 juillet 2005 ladite commission ne dispose pour fonctionner jusqu'en fin d'année que d'un crédit de 510,77 euros hors paiement du loyer et des salaires. L'importante médiatisation des actions de police voulue par le ministre de l'intérieur, l'attitude de ce dernier et ses propos, au-delà d'un encouragement naturel aux forces de police, ont pu être interprétés par certains comme un blanc-seing à agir en dehors de tout respect des règles déontologiques applicables aux interventions de police. L'accroissement du nombre de dossiers soumis à l'examen de la commission nationale de déontologie et de la sécurité témoigne d'un réel malaise dans l'exercice de notre démocratie. Il est fondamental pour une appréciation saine de l'action de notre administration policière que la commission puisse disposer des moyens suffisants dans l'exercice des fonctions qui lui sont dévolues par la loi du 6 juin 2000 modifiée par celle du 18 mars 2003. Elle lui demande par conséquent de renoncer pour 2005 au gel des 100 000 euros sur un budget total prévisionnel de 545 004 euros attribués à ladite commission et de prendre l'engagement pour les exercices budgétaires à venir d'attribuer à la commission nationale de déontologie et de la sécurité les moyens budgétaires suffisants pour l'exercice de ses fonctions.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les crédits de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Rappelant que les contraintes habituelles de gestion en fin d'exercice dans un contexte de rigueur budgétaire s'imposent à tous les services de l'État quels qu'ils soient, le Premier ministre souhaite lui indiquer que moins d'un cinquième du total des fonds dont la CNDS bénéficie au titre de la loi de finances initiale pour 2005 avait été mis en réserve. L'annulation des crédits gelés à hauteur de 75 000 euros vient d'être décidée pour la CNDS dans le cadre de l'examen de fin de gestion.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Andrieux](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75515

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9329

**Réponse publiée le :** 1er novembre 2005, page 10156